Dépots sauvages

Journées Ordeco – 29 juin 2021





La Région, face à la réglementation





Loi AGEC : focus sur le sujet dépots sauvages mais pas de compétence particulière confiée aux régions

Ordonnance n° 2020-920 du 29 juillet 2020, et le décret 2020-1573, les articles L. 541-13 et R541-16 du code de l'environnement

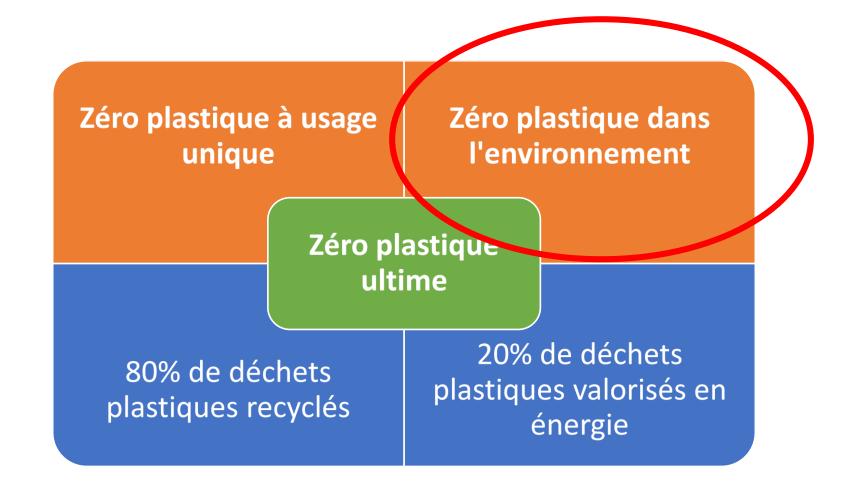
>> Le Plan intègre : « Une synthèse des actions menées par les autorités compétentes pour prévenir et empêcher les abandons de déchets et pour faire disparaître les dépôts illégaux de déchets. »

>> discussion sur l'interprétation de cette mention. Qu'est il attendu?



Pacte Vert - Plan plastique





45 mesures et plus de 80 actions opérationnelles



Sujet Lutte contre les plastiques dans l'environnement



- >> Promouvoir les applications de géolocalisation des dépôts sauvages.
- >> Coopérer entre acteurs (associations, DREAL, communes, Région, Gendarmerie..)
 - >> Informer les acteurs sur la réglementation et les outils de lutte Journée Ordeco répond à cette volonté
 - >>Accompagner des porteurs sur des actions pilotes
 - >>Accompagner les territoires dans le cadre des nouvelles REP
 - >>Développer les déchèteries professionnels
- >> Construire des outils partagés avec les acteurs de territoires dont les communes, EPCI, PNR, syndicats de bassin
 - >> Faire remonter les actions réseau SPGD